ARRITTI

nu 2703 da u 3 à u 9 di ghjugnu 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

La langue, la démocratie, la terre

Les combats essentiels

p. 3

U Cullittivu Parlemu Corsu ci invita à a Currilingua, u 4 di lugliu! U scopu hè di corre pè a nostra lingua, raccugliendu soldi è dinamìsimu per sustene prugetti à prò di a lingua corsa. Spartimu sforza, allegrìa è piacè in giru à a nostra lingua! Evviva! À lire en page 6.

Currimu pè a nostra lingua u 4 di lugliu!

A currilingua

Da ch'elle càmpinu e nostre lingue

p. 4 è 5

Stampe di a ghjurnata di mubilisazione di u 29 di maghu

Collectif « A Maffia Nò, A Vita lè »

p. 7

Débat citoyen le 14 juin prochain sur Facebook

apiazzetta.com

San Martinu ! Divizia ! *Prima parte*

Esciutu di l'attellu immersivu « Storia, Patrimoniu, Cultura è Tradizioni » di Praticalingua, vi prupunimu di fà vi scopre o sfiurà à San Martinu, quellu ch'hè fattu da alleguria viva di a divizia è di u sparte.

Agiugraffia. Vescu è Cunfessore, nascì Martinu in Pannonia (Ungaria oghjinca) in u 316 è morse in Candes in u 397.
Allevatu inde una famiglia rumana, move l'arme inde l'armata imperiale à l'età di 15 anni è fù prestu mandatu in Gallia, induv'ella principia a so fama.
Principia appuntu cù u sparte di u u so mantellu (clàmide) à l'usciu di Amiens cù un andaccianu chì tardellava di fretu, si tratta di a « carità di San Martinu ».
Ci dicerete ma perchè a metà è micca u mantellu sanu ? Hè sìmplice, à quelli tempi avìa u mantellu una doppia appartinenza, una parte era roba di u sullatu è l'altra di l'Imperu, face chì San Martinu dete ciò chì era soiu !

A Cunversione. Si lascia l'armata rumana è si face battizà, fattu da scunghjuratore da Sant'Illariu vescu di Pictavi (Poitiers), fundò in Ligugé una cumunità d'asceti cunsiderata da primu munasteru di l'Uccidente.
Fattu da Vescu di Tours in u 371 purtò u vangelu (è a spada) inde e campagne induv'ellu spiantò parechji tempii pagani.
À sente à Ernest Papi hè San Martinu in Francia, u santu patrone di 3600 chjese è 485 paesi !
Ci dice Ghjasippina Giannesini inde u *Tempi Fà : Fêtes religieuses, rites et croyances populaires de Corse volume 2 :*
« A so cristianisazione fattiva è preputente di e campagne l'hà assuciatu inde parechje fole à divinità ch'ellu hà cumbattutu, cum'è tante stàntare, o petre scritte assuciate inde l'Europa […] A dèdica à San Martinu, hè in Francia un ìndice di siti pagani distrutti… »
Hè da mintuvà dinù chì l'etimulugia di Martinu ci vene da u latinu : « martinus » vale à dì ch'ellu hè dedicatu à u Diu Marte.
Da leghje : *Inauguration d'a Via San Martinu : Un enjeu sociétal, économique et environnemental !*
Da sapè chì a prima di tutte e cappelle di a cristianità, fù quella chì ricevì a clàmide (cappa) vale à dì a rilìquia di a cappa di San Martinu, da quì veneria a parolla chè no impieghemu oghje. ■ **À seguità**

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

Accapu di a reddazzione

Caccaò

A cicculata piace à tuttu u mondu, hè un ingurdizia famosa chì dà nàscita à mondu mare è maraviglia di sapori è gusti da tutte e mamme, biancu, neru o à latte, si ne face ancu culuriti, rossu, turchinu, verde, giallu, eccèttera à chì ne vole, cù nentru frutta, licori, cunfittura, butiru, crema, rètula… da Pasqua à Natale è tutte e feste o anniversarii, hè un bellìssimu rigalu ch'ùn scorta mai à nimu ! Ma qual'hè chì pensa à cumu hè fabricata sta cicculata ? Si sà, ch'ella si ne colla à a civilisazione Maià chì cultivava e fave di caccaò, ghjunte sin'à noi ind'è l'annate 1500, purtate da i primi navigatori ch'andàvanu à corre u mondu è ch'avìanu scupertu ssu fruttu misteriosu è a so pòlvera da beie mischiata cù acqua o latte… I paesi aurupei, aghjustendu zùccheru, n'anu fattu un deliziu è pò più tardi artisti più chè artisgiani l'anu travagliatu da fanne mondu cicculate gustose. Oghjeghjornu hè fruttu d'un *business* mundiale è u cumerciu di u caccaò hè ancu vergugnosu, di stintu culuniale, sfruttendu e pupuluzioni di i paesi pòveri induv'ellu hè cultivatu. *« Anderete sin'à induve per un dulciume à a cicculata ? »*… dumanda una petizione di SumOfUs. U scopu hè di mette a pressione nant'à e grande multinaziunale di u caccaò Nestlé è Pladis. *« Cù u gigante francese di u zùccheru è di u caccaò SucDen, i fabricanti di e barre KitKat, di e cicculate Godiva è di i dolci BN ùn sustènenu micca un iniziativa chì permetterìa à millioni di paisani di sorte d'una puvertà strema »* dice ssa petizione. I caccaocultori di u mondu travàglianu per pochi soldi à pruduce a fava di caccaò chì ci permette di fabricà a cicculata. *« Ci tocca à agisce per dinunzià è copre di vergogna l'intraprese ch'ùn pènsanu chè à u so prufittu, impippèndusi di sapè chì quelli chì travàglianu per elli ùn càmpanu micca di manera degna cù e so famiglie. » « Dite à Nestlé, Pladis è SucDen di sustene un prezzu degnu pè i pruduttori di caccaò d'Àfrica di l'Ueste è di u mondu sanu ! »* dice torna ssa petizione. Bisogna à sapè chè i guverni di u Ghana è di a Costa d'Avoria, chì raprisèntanu 65% di u cumerciu mundiale di u caccaò, anu decisu di travaglià inseme da fà cresce i prezzi. S'elli rièscenu, d'altri paesi africani seguiteranu u so esempiu è l'agricultori di u Ghana, a Costa d'Avoria, u Camerunu, u Nigerià, l'Indunasìa, l'Equatore è i paesi d'Amèrica Latina chì prudùcenu anch'elli u caccaò, puderanu campà megliu. L'indùstria di u Caccaò in i paesi ricchi raprisenta 100 milliardi di dòllari à l'annu, è i si spàrtenu SucDen, Nestlé è Pladis, dendu una limòsina à i paesi pruduttori ! SucDen s'hè ingagiatu à finanzà a difarenza di rivenutu pè i caccaocultori. Ci ferma à ottene l'ingagiamentu di Nestlé è Pladis. U PDG di Nestlé hà toccu quasi 10 millioni di dòllari in 2020, interrugatu da SumOfUs nant'à u travagliu di i zitelli, hè statu incapace di dì sè Nestlé fecìa o nò travaglià i zitelli… In fatti, più di dui millioni di cinini in u mondu stràzianu da a matina à a sera in e spluttazioni di caccaò. Fà chì u caccaò sìa pacatu à un prezzu degnu, permetterebbe di dà una vita degna à i parenti di ssi zitelli per mandali à a scola, invece di sfruttali. Sò già quasi 160.000 personi ad avè ziffratu a petizione. Sustenìtela ! ■

Fabiana Giovannini.

https://bit.ly/3p80J3e

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Les combats essentiels

La langue, la démocratie, la terre : ce sont les trois piliers pour construire l'avenir du peuple corse. A l'heure des choix de la prochaine élection territoriale, ils sont la priorité.

Le combat pour la langue se relance à travers la mise en place de la filière d'enseignement par immersion, telle que la développe enfin Scola Corsa, hélas avec plusieurs décennies de retard sur ses homologues basques et bretons. À côté de Scola Corsa qui engage une structuration de long terme en milieu scolaire, d'autres initiatives foisonnent. Currilingua, l'équivalent corse de Ar Redadeg en Bretagne ou de la Korrika au Pays Basque, aura lieu pour la première fois le 4 juillet prochain. Elle permettra chaque année de recueillir des fonds pour toutes les associations impliquées dans la sauvegarde de la langue. Une nouvelle dynamique se fait jour, tournée vers la jeunesse et appelant à l'implication active de tous, parents, acteurs culturels, étudiants, enfants, enseignants, etc.

Il était temps d'impulser un second souffle à ce combat qui s'était laissé endormir dans les faux semblants d'un « bilinguisme » de façade dont les représentants de l'État vantaient impunément les mérites, alors que nous assistions impuissants à l'effondrement du nombre des locuteurs dans les nouvelles générations. *« Ce n'est pas l'Éducation Nationale qui sauvera la langue corse »* titrait Arritti quand il a pris l'initiative du lancement des premières écoles immersives en Corse. Il était temps que l'on en prenne conscience. C'est chose faite, enfin. Une observation simple témoigne du retard pris. Nous étions 300 à Bastia contre la censure par le Conseil Constitutionnel de la loi Molac, ce qui est déjà satisfaisant car cela faisait bien longtemps qu'une telle mobilisation n'avait pas eu lieu. Mais ils étaient vingt fois plus nombreux à Guingamp et à Bayonne. L'explication est simple : la manifestation de Guingamp a coïncidé avec l'arrivée de la Redadeg qui a mobilisé des centaines de personnes tout le long de son parcours pendant une semaine, et le réseau Seaska, qui pratique la mobilisation permanente, est une *« machine de guerre »* impressionnante au service du combat pour la langue basque.

J'étais avec une délégation « Scola Corsa » durant 48h au Pays Basque pour parfaire la connaissance de leur modèle éducatif en immersion qui, de la maternelle à la terminale, scolarise 4.000 enfants, plus de 12 % des effectifs scolaires basques, et qui progresse chaque année en effectifs. Et on a pu les voir à l'œuvre, et, dès lors, on comprend mieux la saisine à l'arrache du Conseil Constitutionnel depuis la « coupole » du Ministère de l'Éducation Nationale dirigé par Jean Michel Blanquer : il fallait coûte que coûte empêcher la loi Molac de favoriser ce modèle éducatif qui permet la régénération des langues régionales à travers les plus jeunes, et qui fait émerger une alternative à la mort lente voulue par les Rectorats, en Corse comme ailleurs. La formidable mobilisation du 29 mai à travers tous les territoires a opposé une belle résistance à cette agression calculée de l'État contre les langues régionales. Il faudra la continuer et l'amplifier, et le vote du 20 juin prochain sera une première occasion pour cela : sus aux listes du parti de M. Blanquer pour qu'elles soient sanctionnées sévèrement en Corse, en Alsace, en Bretagne, en Occitanie et ailleurs. Et il faudra continuer jusqu'à obtenir la modification constitutionnelle qui sécurisera les acquis de l'immersion sur tous les territoires.

Le terrain corse appelle aussi deux autres combats essentiels, celui de la démocratie et celui de la terre. Les deux se confondent : la spéculation immobilière est au cœur des dérives mafieuses qui gangrènent la Corse, et la perversion claniste n'hésite pas à utiliser les relais de la pression mafieuse pour arriver à ses fins. Cela ne date pas d'hier, et cela n'existe pas qu'en Corse. Mais cela existe encore, aujourd'hui, en Corse !

Chacun doit y être attentif à l'heure où il faut faire des choix fondamentaux pour l'avenir de la Corse. Durant sa Présidence, Gilles Simeoni a posé des actes clairs pour empêcher une emprise mafieuse sur l'île de Cavallu comme pour régler dans le meilleur esprit la redistribution des terres du domaine Casabianca de Linguizzetta au profit de l'installation de 25 jeunes agriculteurs.

Ce n'est qu'un début, mais c'est dans cette direction qu'il faut poursuivre. ■

Pour que vivent nos langues

Da ch'elle càmpinu e nostre lingue

Stampe di a ghjurnata di mubilisazione

Paese Bascu in Bayonne, 10 à 12.000 personi, Brittagna frà altru in Guingamp o Quimper, quasi 15.000, millaie torna in Alsazia, Catalogna, Occitanìa, paese fiamengu, è ben intesa in Corsica, tutti anu rispostu à a chjama di u cullettivu Da ch'elle càmpinu e nostre lingue. Una mubilisazione chì hà cunduttu u presidente di a Repùblica à circà di cuntradisce l'attache contr'à e lingue regiunale urchestrate da u so ministru di l'Educazione Naziunale, Jean Michel Blanquer. Ma per rivene nant'à a decisione di u Cunsigliu Custituziunale, ci tocca à scambià a Custituzione! Micca disciulà cum'ellu a face Emmanuel Macron. Atti è micca prumesse, eccu ciò ch'ellu dumanda u Cullettivu! 15.000 zitelli sò cuncernati è centinaie d'insignanti è prufessori. S'elle si piàntinu sse scole da u mancu di mezu è u ricusu di cuntratualisazione, u sistema pùblicu ùn puderà mancu accòglieli, ghjè dì quant'ella hè irrispunsèvule ssa decisione di u Cunsigliu Custituziunale! A mubilisazione cuntinueghja.

Corsica

Alsazia

Catalogna

Lingua

▲ Brittagna

▼ Occitanìa

▼ Flàndria

▼ Paese Bascu

A Currilingua

Currimu pè a nostra lingua u 4 di lugliu!

Nant'à l'esempiu di i nostri amichi baschi, catalani o brittoni, a Corsica piglia l'iniziativa anch'ella d'una grande manifestazione chì si vulerà appuntamentu annuale pè a nostra lingua. U Cullittivu Parlemu Corsu ci invita à a Currilingua, u 4 di lugliu! U scopu hè di corre per raccoglie soldi è dinamìsimu è sustene prugetti pè a lingua corsa. Spartimu allegrìa è piacè in giru à a nostra lingua! Evviva Currilingua! Evviva Parlemu Corsu!
Eccu à u so presidente, Micheli Leccia, chì ci spieca u scopu è u cuntenutu di ssa ghjurnata.

Chì ghjè l'obbiettivu di ssa corsa?
L'ugittivu di ssa corsa, prima, hè d'accodda solda par prughjetti chì sò maiò pà a lingua corsa. Ci pò essa prughjetti cum'è a rialisazioni d'un centru d'immersioni, pò essa dinò a tradduzzioni d'un filmu, o allora u sustegnu à una scola assuciativa o realisazioni d'una ràdiu. ma prughjetti chì sarìani maiò è ch'anu bisognu d'un aiutu finanziariu daretu.

Cum'è hè ghjunta ss'edea di corre pè a nostra lingua?
Simi andati à piscala in altrò ancu sè no l'avìami dapoi parechji anni in capu. Sò i Baschi chì l'ani iniziata ind'è eddi. A femu à modu nostru. L'edea hè di fà corre l'aienti chì si compra u chilòmitru. Si trasmèttini un «tistimoniu», par mustrà ch'ellu ci hè una sulidarità è un scopu cumunu. Si parte da U Borgu sin'à Sulinzara, vale à dì 90 chilòmitri.
L'edea hè d'essa presenti nant'à tuttu u tarritoriu è di fà chì l'aienti si mubilizeghji pà a lingua corsa.

Cumu fà perchì a ghjente si mubilizèghji?
Fà chì tutt'ugnunu si compri un chilòmitru, è solu un chilòmitru chì costa 100 àuri. Ùn si ponu cumprà parechji chilòmitri. Vale à dì ch'ellu ci vola 90 parsoni diffarente chì si còmprani un chilòmitru. Di stessa manera, si pò corre ciò ch'omu vole, ma ci vole à trasmetta u «tistimoniu» à ogni chilòmitru, face chì ogni vota ci sarà una parsona diffarenti chì trasmetterà u tistimoniu. U scopu hè di fà chì assai mondu si mubilizeghja, trà quiddi chì còmprani è quiddi chì còrrini, hè a sucietà sana chì si ritrova in giri à a lingua.

Aiò currimu pà a noscia lingua! Hè una corsa à prò di a lingua corsa, fatta par accodda solda cù l'ugittivu di finanzà prugetta maiori à favori di l'usu di u corsu. Ùn irrumpimu micca a catena!

Par cumprà si ponu avè parsoni individuali ma dinò famiddi, gruppi d'amichi, culleghi di travaddu, cumuni, club, associ, eccèttera. Cuncerna à tutti è micca solu prufissiunali. Ùn hè micca una cumpetizioni, ùn saremu micca chilomitrati, hè una corsa di sulidarità.
U tistimoniu di a prima idizioni hè un àrburu, rializatu in legnu di scopa da Carlos Campos è pirugravatu è urnatu da Cheyenne Texier!

Hè digià un successu?
Ferà forse un pocu caldu ma sò i prublemi sanitarii chì ci ani ublicati à ripurtà a data parechje volta. Avemu travaddatu in sottu parchi ùn sapìami micca sè no avarìami u drittu di fà ss'affare. Avà l'annunciemu ufficialamenti, avemu già avuti successu senza publicità, postu chì semu dighjà aldilà di 90 chilòmetri. Ci hè digià 97 antità chì si sò prununciati per riservà un chilòmitru. Oramai ricumincemu i risirvazioni è duppiemu i chilòmitri, vale à dì dui participanti pudarani corra u listessu chilòmitra.

U scopu?
U scopu hè di mustrà a nostra vulintà, di firmà indipendenti indi i prughjetti è di riescia à mubilizà u pòpulu corsu nù a so tutalità. Cù ssa corsa quì hè a Corsica sana chì pò essa mubilizata è aldilà a diaspurà. Hè veramenti un bellu prughjettu. Hè una corsa chì si voli fistiva, chì voli impignà u più pussìbuli d'aienti è chjamata à crescia d'una annu à l'altru. ■

Per partecipà: parlemucorsu.corsica

Débat du Collectif « A Maffia Nò, A Vita Iè »

Réactions citoyennes aux réponses sur la mafia par les candidats aux Territoriales

La campagne des élections territoriales se déroule dans un contexte inédit et compliqué, suite aux restrictions de la crise sanitaire. Chacun doit donc réinventer la démocratie avec les méthodes distancielles, et les réseaux sociaux sont bien sûr, comme les médias, un moyen privilégié dont s'emparent les candidats mais aussi les démarches citoyennes.
Ainsi, le Collectif « A Maffia Nò, A Vita Iè » lance son dixième débat sur le réseau Facebook. Après avoir posé sept questions portant sur les phénomènes mafieux aux candidats à l'élection territoriale – dont vous trouverez les réponses sur la page facebook du Collectif ou sur le site maffiano.com – le lundi 14 juin prochain, à 18h00, aura lieu un débat sur les réactions citoyennes aux réponses qui auront été apportées. Vos interventions peuvent être formulées via des mails à amaffiano.com, ou des messages sur la page facebook « A Maffia Nò, A Vita Iè ».
Voici la lettre qui a été adressée à tous les candidats.

« Le contrôle de pans entiers de notre économie par des bandes mafieuses ne doit pas être occulté dans ce débat pour les élections territoriales. Le déni transparaît déjà dans la plupart des présentations de liste. Aussi nos sept questions, par leur précision, faciliteront la levée d'éventuelles ambiguïtés. Car rien ne saurait se construire dans un non-dit favorable à l'emprise de la voyoucratie.

Madame, Monsieur,
Vous avez pris la décision de vous présenter aux suffrages de vos concitoyens ; vous avez décidé que vous aviez un rôle à jouer dans leur quotidien, dans l'avenir de leurs enfants et dans un développement maîtrisé de notre île.
De notre côté, Collectif de citoyens, engagés dans une réflexion qui vise à trouver les moyens de desserrer l'étau de la mafia qui menace d'asphyxier la Corse, nous avons extrait sept questions des débats que nous avons menés avec de très nombreux internautes.
Dans le cadre de la campagne électorale qui s'ouvre, et avec la volonté de participer au débat démocratique, nous soumettons ces questions à votre attention. En fait, nous aurions pu vous en poser cent, tant les échanges avec les participants aux différents débats ont été fructueux ! Nous en avons choisi sept, qui sont emblématiques du combat que nous menons, et qui à notre avis, sont essentielles pour établir les conditions d'une éthique nécessaire au développement de toute société.
Nous organiserons, le 14 juin à 18h30, un débat au cours duquel nous présenterons et analyserons les réponses que tous les candidats auront bien voulu apporter à notre questionnaire.
C'est pourquoi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous adresser vos réponses avant le 6 juin, à l'adresse suivante : amaffiano@gmail.com
Le débat du 14 juin sera un débat politique car il s'agira de jeter les bases d'un contrat entre candidats – « élus en devenir » – et citoyens, d'un contrat où les uns et les autres s'accordent à définir les repères fondamentaux de la prochaine mandature.
Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre initiative, et nous souhaitons à chacun d'entre vous une campagne dynamique et loyale.
Bien cordialement. » ■

Les 7 questions

1- Êtes-vous prêts à reconnaître **la situation mafieuse** qui sévit dans l'île et à lutter sans faiblesse pour en réduire l'influence ?

2- Êtes-vous prêts à veiller à l'application de la loi nouvellement votée concernant la **réutilisation sociale des biens confisqués ?**

3- Êtes-vous prêts à encourager l'amélioration de la loi Perben qui vise à la **protection des repentis** en France ? Elle présente de l'avis même du président de la commission nationale de protection et de réinsertion, des lacunes incompréhensibles et doit progresser afin d'être efficace et opérationnelle.

4- Êtes-vous prêts à veiller à ce que le **périmètre du conglomérat qui contrôle aujourd'hui l'essentiel des leviers économiques de la Corse reste contraint,** et que son activité, dès lors qu'il s'agit d'argent public, soit régulièrement auditée ?

5- Êtes-vous prêts à vous engager pour que les pouvoirs publics **bloquent sans délai le projet de centre de stockage de déchets de Giuncaghju ?** Son activité consacrée aux déchets amiantifères en bord du Tavignanu constitue à la fois un danger pour la santé publique et un exutoire pour les appétits mafieux qui gravitent dans le secteur du BTP.

6- Êtes-vous prêts, lorsque vous serez amenés à constater de graves irrégularités dans la gestion des offices et agences dont la CdC est directement responsable, ou des établissements publics auxquels elle accorde un large soutien financier, comme le PNRC ou les SDISS, à saisir la justice pénale ?

7- Êtes-vous prêts à doter la CdC des **outils numériques facilitant la contribution et le contrôle citoyens, gages d'une démocratie moderne,** qui pourrait être ainsi renforcée par l'implication de la jeunesse ? ■

Réserve de Scàndula

L'État est irresponsable !

La réattribution du diplôme européen perdu par la Réserve de Scàndula devant le Conseil de l'Europe demande que des mesures soient prises pour rassurer les experts européens sur les moyens aptes à garantir la préservation des paysages, de la richesse en biodiversité marine et terrestre, ainsi que la surveillance continue de ce patrimoine exceptionnel, un des plus fameux de toute la Méditerranée. Or l'État continue dans sa politique aberrante qui refuse toute évolution dans le sens de la protection du site. Un comble !

Il faut bien mesurer l'absurdité de la situation. Le Préfet maritime l'exprime dans un courrier adressé aux ministres Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, et Bérangère Abba, Secrétaire d'État à le Biodiversité, quelques jours après que nous l'ayons rencontré à la Préfecture maritime de Toulon, Michèle Rivasi et moi-même, le 22 mars 2021. Nous lui avons notamment demandé d'édicter une interdiction de mouillage dans la réserve, particulièrement sur les herbiers de posidonie dont les scientifiques du Conseil Scientifique de la Réserve ont déploré la perte importante de sa qualité, alors qu'il était à l'origine un des plus beaux de Méditerranée.

Le Préfet maritime a opposé que le décret tel que rédigé en 1975 lui interdisait de prendre une telle mesure. Dans le même temps, il nous informait de son intention d'instaurer une telle interdiction, pour les navires de plaisance les plus grands, dans tous les herbiers de posidonie du littoral français, de Menton en Provence à Collioure en Catalogne, et sur tout le pourtour de la Corse... à l'exception de la réserve de Scàndula !

Nos protestations face à ce « grand n'importe quoi » ont reçu son assentiment, et il a promis d'intervenir auprès des ministres concernés pour modifier l'arrêté de 1975 afin d'en finir avec cette situation absurde. Ce qu'il a fait par un courrier en date du 13 avril 2021, adressé à « Madame la ministre de la Transition écologique et à Madame la Secrétaire d'État à la Biodiversité ».

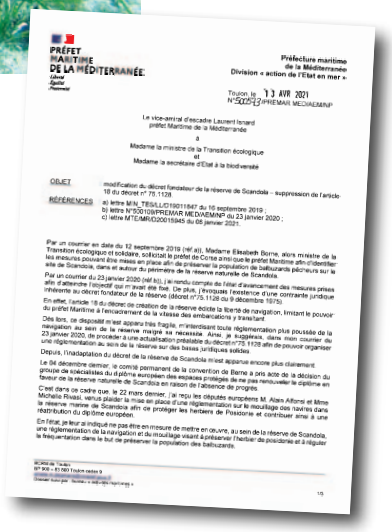

PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE
Préfecture maritime de la Méditerranée
Division « action de l'État en mer »

Toulon, le 13 AVR 2021
N°5225/3/PREMAR MEDIAEMINP

Le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard
préfet Maritime de la Méditerranée
à
Madame la ministre de la Transition écologique
et
Madame la secrétaire d'État à la biodiversité

OBJET : modification du décret fondateur de la réserve de Scandola – suppression de l'article 18 du décret n° 75.1128

RÉFÉRENCES :
a) lettre M.N. TES/LLC/19011847 du 16 septembre 2019 ;
b) lettre N°5010/PREMAR MEDIAEMINP du 23 janvier 2020 ;
c) lettre MTE/MR/D20015945 du 08 janvier 2021.

Par un courrier en date du 12 septembre 2019 (réf.a)), Madame Elisabeth Borne, alors ministre de la Transition écologique et solidaire, sollicitait le préfet de Corse ainsi que le préfet Maritime afin d'identifier les mesures pouvant être mises en place afin de préserver la population de balbuzards pêcheurs sur la elle de Scandola, dans et autour du périmètre de la réserve naturelle de Scandola.

Par un courrier du 23 janvier 2020 (réf.b)), je rendu compte de l'état d'avancement des mesures prises afin d'atteindre l'objectif qui m'avait été fixé. De plus, j'évoquais l'existence d'une contrainte juridique inhérente au décret fondateur de la réserve (décret n°75.1128 du 9 décembre 1975)

En effet, l'article 18 du décret de création de la réserve édicte la liberté de navigation, limitant le pouvoir du préfet Maritime à l'encadrement de la vitesse des embarcations y transitant.

Dès lors, ce dispositif m'est apparu très fragile, n'interdisant toute réglementation plus poussée de la navigation au sein de la réserve malgré sa nécessité. Ainsi, je suggérais, dans mon courrier du 23 janvier 2020, de procéder à une actualisation préalable du décret n°75.1128 afin de pouvoir organiser une réglementation au sein de la réserve sur des bases juridiques solides.

Depuis, l'inadaptation du décret de la réserve de Scandola m'est apparue encore plus clairement.

Le 04 décembre dernier, le comité permanent de la convention de Berne a pris acte de la décision du groupe de spécialistes du diplôme européen des espaces protégés de ne pas renouveler le diplôme en faveur de la réserve naturelle de Scandola en raison de l'absence de progrès.

C'est dans ce cadre que, le 22 mars dernier, j'ai reçu les députés européens M. Alain Alfonsi et Mme Michelle Rivasi, venus plaider la mise en place d'une réglementation sur le mouillage des navires dans la réserve marine de Scandola afin de protéger les herbiers de Posidonie et contribuer ainsi à une réattribution du diplôme européen.

En l'état, je leur ai indiqué ne pas être en mesure de mettre en œuvre, au sein de la réserve de Scandola, une réglementation de la navigation et du mouillage visant à préserver l'herbier de posidonie et à réguler la fréquentation dans le but de préserver la population des balbuzards.

BCRM de Toulon
87 900 – 83 000 Toulon cedex 9
courriel : [illegible]
Horaires d'ouverture au public : [illegible]

1/3

Le Préfet maritime : *« l'article 18 du décret de création de la réserve (décret n° 75.1128 du 9 décembre 1975) édicte la liberté de navigation, limitant le pouvoir du Préfet maritime à l'encadrement de la vitesse des embarcations y transitant (...) Le 22 mars dernier, j'ai reçu les députés européens M. François ALFONSI et Mme Michelle RIVASI, venus plaider la mise en place d'une réglementation sur le mouillage des navires dans la réserve marine de Scandola afin de protéger les herbiers de Posidonie et contribuer ainsi à une réattribution du diplôme européen.*

En l'état, je leur ai indiqué ne pas être en mesure de mettre en œuvre, au sein de la Réserve de Scandola, une réglementation de la navigation et du mouillage visant à préserver l'herbier de posidonie et à réguler la fréquentation dans le but de préserver la population des balbuzards.

Cette situation génère une forme d'incompréhension parmi les usagers de la mer et les élus de ce secteur protégé, alors que les dispositifs de régulation du mouillage et de protection des herbiers de posidonie sont parallèlement mis en œuvre sur la façade Méditerranée.

Ainsi, à court terme, l'ensemble des côtes de la Corse sera soumis à ces mesures de gestion des mouillages et de protection des herbiers de posidonie, sauf les secteurs compris dans le périmètre de la réserve de Scandola, ce qui constitue un paradoxe.

Compte tenu de cette situation et du besoin impérieux d'y réglementer la navigation ainsi que le mouillage, je vous propose de prendre une mesure d'urgence consistant à abroger l'article 18 du décret n° 75-1128. »

« **Paradoxe** » **:** le Préfet maritime a le sens de la formulation et de l'euphémisme. En fait, on nage en pleine aberration et en pleine incompétence. Cette demande d'interdiction totale du mouillage dans la réserve de Scàndola, nous l'avons demandé de longue date, notamment lors d'une réunion à distance avec la Secrétaire d'État Bérangère Abba le 17 novembre 2020. Malgré nos relances, nous n'avons obtenu aucune réponse.

Nous l'avons formulé à nouveau au Préfet maritime, qui s'en est fait le relais à son tour.

Mais, alors que l'été commence pour la nouvelle saison de plaisance, alors que la période de reproduction des balbuzards est en cours et va durer jusqu'au début du mois d'août, il n'y a toujours rien de fait.

Le Préfet maritime conclut ainsi : *« Cette modification rapide du décret pourrait également constituer une première étape visant à rassurer, et permettre aux acteurs locaux de réengager le dialogue avec le secrétariat de la Convention de Berne en charge de la délivrance du diplôme européen. »*

Qui pourra un jour nous expliquer pourquoi rien n'a été encore fait dans ce sens ?

Pour notre part, avec Michèle Rivasi, nous comptons saisir le Commissaire Européen à l'Environnement pour qu'il intervienne contre cette attitude de non-assistance à patrimoine naturel menacé. ■

François Alfonsi.

35 ans après l'explosion de Tchernobyl

La catastrophe continue

Le 26 avril 1986, le réacteur n°4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine) explose en projetant dans l'atmosphère des quantités considérables de radioéléments. Réputée *«si sûre qu'elle aurait pu être construite sur la Place Rouge»*, d'après le président de l'Académie des sciences de Russie de l'époque, elle reste la plus grande catastrophe nucléaire au monde. Aujourd'hui, le nucléaire est une véritable épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. À l'occasion de cet anniversaire, Michèle Rivasi, eurodéputé Europe Écologie, a livré quelques sentiments sur ce danger permanent.

«35 ans plus tard, la zone d'exclusion autour de la centrale nucléaire de Tchernobyl est toujours fortement contaminée. En tant qu'eurodéputée, je me bats pour que l'Union européenne continue d'investir dans les programmes de protection de la santé et de l'environnement (et non uniquement dans le béton pour le sarcophage). Son premier plan santé et environnement, établi en 2018 et que j'ai suivi de près, fut d'ailleurs un succès notamment pour protéger les populations affectées.

Dans l'Union européenne, sur les 143 réacteurs nucléaires, qui peut garantir qu'aucun réacteur ne brûlera pas un jour? Actuellement, 41 réacteurs européens ont plus de 40 ans, période pour laquelle ils ont été construits initialement. Ils tournent dans l'illégalité, sans études d'impact sur l'environnement ni consultations des pays voisins, prévues par le droit européen. Je vais suivre de près les orientations à venir par la Commission européenne sur les obligations juridiques des États membres en ce qui concerne les modifications et l'extension des centrales nucléaires.

Aujourd'hui, nous devons faire un choix énergétique sans nucléaire. Les promoteurs de l'industrie nucléaire aiment répéter ce même refrain, celui d'une énergie dite «décarbonée» afin de rendre le nucléaire incontournable pour endiguer le changement climatique. Mais l'énergie nucléaire n'a pas les capacités d'être une solution pour le climat. Il faudrait déployer des milliers de nouveaux réacteurs sur le globe en quelques années. Une perspective irréaliste! L'énergie nucléaire est dangereuse, non viable économiquement et sale: chaque année, 23.000 m^3 de déchets nucléaires sont produits, dont une partie sont hautement radioactifs et le resteront pendant plusieurs milliers d'années. Pour sauver le climat, abandonnons cette industrie en échec qui appartient au passé!» ■

Di dicembre 2016, Edimondu Simeoni fecìa cunfidenze à u nostru settimanale chì festighjava i so 50 anni. Ci cuntava in un intervista ssi 50 anni di vita di u pòpulu corsu, intantu chè testimoniu di tutte st'annate di lotta. Eccu un sprichju di ss'intervista.

Les messages d'Edmond Simeoni i messaghi

Cunfidenze

«Quand en 1963, je revenais en vacances à Bastia car je préparais à Marseille des études de spécialisation médicale, j'assistais à des réunions au domicile de ma mère où j'ai rencontré, à l'initiative de Max, mon frère aîné, quelques personnes dont Jean Mannarini, son ami d'enfance, Paul Beretti, Franck Giuliani, et, épisodiquement, Paul Marc Seta. Il n'était question que de la Corse, du procès du centralisme français et de ses méfaits, de régionalisme, d'autonomie de gestion, de la Sardaigne... Alors sont nés le CEDIC, Comité d'Etudes et de Défense des Intérêts de la Corse, qui a participé à des luttes pour la défense du Chemin de fer notamment, puis, en décembre 1966, Arritti qui était porte drapeau du régionalisme insulaire et se nourrissait aussi de revendications économiques et fiscales. J'étais intéressé et de d'autant plus que j'avais impulsé à Marseille, comme étudiant, la lutte contre le projet de l'Argentella en 1960. Je me suis réellement complètement engagé – mes études terminées – que, dès mon retour définitif en Corse, en 1965, puis, en 1967, dès la création de l'ARC à Vizzavona.

Profondément rurale, totalement corse, l'île était exclusivement claniste, a-démocratique, archaïque, en retard de développement et subissait une mise en valeur conséquente, trop tardive et contestée du fait de la création de la SOMIVAC et de la SETCO en 1957 (PAR) et surtout de leurs errements par la suite. La contestation était économique, culturelle (discrimination de la Loi Deixonne); l'intérieur se vidait et la population émigrait en métropole, le gisement colonial étant heureusement épuisé, les infrastructures avaient un retard considérable.

(...) La période de 1967 à 1980 nous voit très actifs sur tous les terrains et en tous lieux: manifestations, États généraux de la Corse, publication du rapport de l'Hudson Institute, lutte contre le Schéma d'Aménagement, contre les Boues Rouges en 1973, contre la colonisation agricole (Aleria 1975 où Arritti a tiré à 20.000 exemplaires!); nous avons multiplié des réunions en métropole, chez les Amicales corses, chez les étudiants corses – à Paris, Lyon, Marseille, Aix –, nous avons fait face à la répression, sensibilisé, mobilisé, résisté.

(...) Je pense que le chemin de l'émancipation, que nous avons initié en 1960 à l'Argentella, près de Calvi, contre une implantation nucléaire a été long, tourmenté, dangereux, semé de drames et de destructions inutiles, alors qu'une solution transactionnelle respectueuse des intérêts légitimes des parties – le peuple corse et la France – aurait évité, et peut éviter encore aujourd'hui, la poursuite d'un gâchis dommageable pour tous.

L'accession aux responsabilités est une étape normale de toutes les luttes d'émancipation; ce qui est important surtout, c'est que le peuple corse, de l'île et de la diaspora, motivé, ayant retrouvé la confiance, s'engage chaque jour davantage dans le processus de novation.

Le bilan d'étape est très intéressant puisque nous avons trouvé, sans surprise, une société en retard de développement, effondrée, désespérée, sans boussole, a-démocratique, en quasi faillite financière; le challenge qui nous attend est immense: remettre cette société au travail et construire un Pays moderne.

Il n'existe pas de challenge plus exaltant, pour la jeune génération, que d'accéder à la paix, et à la liberté collective qui doit être réalisée exclusivement par les moyens démocratiques, non violents.

Aujourd'hui, il est évident que la Corse, qui dispose de tant d'atouts, a emprunté ce chemin; il faut le conforter, le fiabiliser. La moisson sera belle.

Le message est constant, il appartient à tous les démocrates de créer les conditions et les moyens de créer par le biais de convergences, des recherches de synergies et des plateformes d'action, les chemins du progrès et de l'espérance. Il est illusoire de croire qu'une seule force militante, ou des responsables charismatiques, puisse changer la société en profondeur. Le succès ne pourra être que collectif.

Je suis persuadé que le Statut d'Autonomie interne, au sein de la République française, négocié avec l'État, inséré dans la Méditerranée, son berceau naturel, et dans l'Union européenne, son avenir, est adapté à la solution de nos problèmes.» ■

Le Corse Matin de ce lundi 31 mai va me servir pour l'article d'Arritti. N'ayant pas pu suivre à la radio le Facebook live consacré à Gilles Simeoni, j'y reviendrai si besoin la semaine prochaine.

Élections Territoriales

Une révolution pacifique et citoyenne ?

Les autonomistes ne peuvent plus rattraper le coup en mettant en place un parti de terrain, actif au sein du Peuple, qui demande un peu de temps et de volonté politique forte. Nous sommes condamnés à attendre sans savoir quand il y aura un créneau.

par Max Simeoni

Le quotidien Corse Matin du lundi 31 mai affiche à la Une deux titres, sur toute la page *« Collectivité de Corse, l'heure des comptes »* qu'il développe en page 2 et 3, et en haut de page le second *« Des camions de marchandises venant du Portugal provoquent des crispations »* traité sur la page 12.

« **L'heure des comptes** » me semble un exposé qui présente surtout les thèses des candidats pour les élections Territoriales dans trois semaines. L'exercice habituel face à l'opinion avant un scrutin, bilan des sortants justificatif contre réquisitoire sans concession de l'opposition, bien connu de tout électeur.
Les journalistes (P.N. et J.M.) se posent la question de la santé financière de la CdC, nouveau statut spécial de Caseneuve, après trois années d'existence et d'exercice budgétaire, en mettant en parallèles les arguments contradictoires des compétiteurs. Ils donnent leur sentiment en tout en début de la page 1. *« Les trois années de la mandature sont un test pour la nouvelle collectivité… qui a montré sa viabilité mais des indicateurs financiers dégradés. »* À partir des arguments avancés, il me suffira de citer les sous titres pour le lecteur sache en quoi ils consistent.
« L'héritage des conseils départementaux », les dépenses de fonctionnement (73% du budget, seulement 27% d'investissement) selon l'Exécutif un problème important à devoir résoudre dans les prochaines années. Certes admet l'opposition mais le choix de pourvoir tous les postes ouverts en dépit d'effectifs en nombre suffisant a fait que les emplois absorbent 45% de l'augmentation des recettes…
« Controverse sur les investissements», 4% de plus par habitant que les régions et départements ensemble du continent dit l'Exécutif mais moins performantes que les trois anciennes entités d'avant car ces 4% sont gonflés par le remboursement de la dette et les subventions, l'investissement réel serait donc que de 1/3 et finalement la CdC risque de ne plus pouvoir investir. Non ! selon l'Exécutif car avec l'emprunt on a résorbé le passif et soldé les emprunts toxiques antérieurs.

L'autre reportage p.12, concernant les semi-remorques venant du Portugal à Aiacciu qui *« provoquent des crispations »,* est démonstratif du marché captif qu'est notre île entièrement dépendante. Ils viennent pour certaines entreprises locales ou des particuliers des matériaux BTP qui prennent livraison sur le bord de la route, d'où la crispation des professionnels locaux qui dénoncent une concurrence déloyale et une sécurité limite. Les autorités alertées (préfecture et Parquet) finissent par conclure que c'est *« tout à fait légal ».*
Je suis peut-être un peu trop méfiant mais j'en arrive à penser que ces marchandises livrées n'intéressent pas les compagnies maritimes qui desservent l'île et que ça les arrangent actuellement car la DSP (ex-Continuité Territoriale) instituée pour compenser en partie le coût du transport, *« pour soulager le cadi de la ménagère »*, est bien plus rentable avec des marchandises qui sont moins volumineuses et moins lourdes que les grandes plaques de plâtre ou les pierres de pavage portugaises. Pas de concurrence du moins pour le moment car vu ce poids et ce volume les compagnies devraient augmenter le nombre de navires…

Ces deux reportages illustrent concrètement dans l'actualité deux inconvénients : celui de la gestion quotidienne des dégâts hérités du système des clans qui servait d'alibi au pouvoir centralisé de la République des jacobins. J'ai entendu plus d'une fois quand j'étais au contact d'hommes d'État pour dénoncer les dérives des clans, les fraudes électorales entre autre, en réplique l'argument *« oui mais ce n'est pas nous qui les élisons ».* Nous avons été amenés à se présenter à leurs élections falsifiées uniquement pour avoir une tribune et l'occasion aussi de recours en justice. Le combat autonomiste pour le Peuple Corse allait ainsi de paire avec celui de la démocratie ridiculisée par les fraudes massives des votes par correspondance. La risée des chansonniers français et Rochiccioli lui-même nous faisait sourire avec son humour quand il sortait cette boutade *« un seul maire a perdu les élections en Corse parce qu'il n'avait pas compris comment fonctionnait le vote par correspondance ».*
Ces deux reportages du Corse Matin paraissent à mes yeux illustrer l'impasse des statuts octroyés y compris le dernier de Caseneuve. Ils ne sont que partiellement de gestion car ils ne donnent pas les moyens d'agir pour le sauvetage de notre Peuple. La coalition nationaliste majoritaire par contre porte la responsabilité, aux yeux de ceux qui croient qu'elle le peut et ils nombreux, du manque et ou du retard à régler les problèmes. Un statut insuffisant donc pas assez de moyens pour les élus, *« élus locaux qui ne font pas la Loi »* mais qui doivent l'appliquer. Leur gestion peut seulement freiner sans stopper les processus en cours. Ils servent volens nolens d'alibi à tous les non ou anti nationalistes encouragés par le pouvoir central. Faut-il rappeler le cérémonial orchestré par le Président Macron en compagnie de Chevènement pour l'anniversaire de la mort du préfet Erignac, la réunion d'Euromed à Aiacciu suivi d'un saut à Bonifaziu où le ministre du Tourisme préside un colloque et le préfet qui à sa suite arrive avec une valise de

60 millions pour soutenir les infrastructures, téléphérique compris, et une malette de 20 portée à domicile au maire de Bonifaziu...

Mais le plus stupéfiant reste dans ce contexte la coalition majoritaire des nationalistes qui se divisent pour des mandats qui ne permettent pas d'avancer vers l'émancipation du Peuple Corse. Du temps perdu. Or il s'agit d'une urgence historique. Les autonomistes sont les plus responsables dans la mesure où ils étaient les seuls, s'ils s'étaient regroupés, à pouvoir organiser une convergence de tous les nationalistes pour une force démocratique déterminante. Ne l'ayant pas réalisée bien qu'elle ait été votée à l'unanimité au congrès de Corti deux mois avant les élections concernant le statut Caseneuve à mettre en place. Ainsi ils sont piégés, par leur faute, dans ce système de coalition instable. Dans cette séquence d'élections rapprochées, les autonomistes ne peuvent plus rattraper le coup en mettant en place un parti de terrain actif au sein du Peuple qui demande un peu de temps et de volonté politique forte. C'était possible.

Alors nous sommes condamnés à attendre sans savoir quand il y aura un créneau. Attendons les deux tours de Territoriales et la configuration de la nouvelle Assemblée pour y voir plus clair. L'Autonomie et la reconnaissance de l'existence d'un Peuple Corse ne seront jamais servies sur un plateau.

Il faudra passer par un accord avec l'État pour une période de sortie en sifflet, d'accompagnement pour que cette Autonomie acquise dégage les moyens de sa gestion. C'est dire la maturité et le temps nécessaires, la détermination que le mouvement nationaliste doit faire preuve et amener l'État, le convaincre qu'il doit y participer, que c'est finalement dans l'intérêt de tous. Une révolution citoyenne et pacifique. C'est rien de le dire ? ■

DISTRIBUTION CARBURANTS BONIFACIO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT SENNOLA
20169 BONIFACIO
507 789 220 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2017, l'associée unique a nommé :
Monsieur Pierre-Toussaint PINELLI, domicilié à BIGUGLIA (20620), Casatorra, Lustincone, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
Monsieur Jean-Marc PANTALACCI, domicilié à AJACCIO (20090), Résidence Castel Vecchio, Immeuble les Bruyères, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,
pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/05/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SASU SV Distribution
Objet social : Toutes opérations dans le domaine alimentaire, exploitation de tout supermarché, point chaud, traiteur, vente en gros, demi-gros et détail de tous articles et produits pouvant être vendus en grande surface.
Siège social : Espace Santa Lina Lieudit Scudo Route des Sanguinaires 20000 Ajaccio.
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans
Présidente : Mlle VERGARI Sophie demeurant résidence les Horizons 1 Bat B Avenue des crêtes 20000 Ajaccio, élue pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions des actions détenues par l'associé unique sont libres.
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AMARYLLIS
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 200 EUROS
SIEGE SOCIAL : RUE DE L'ARCHIPEL
RESIDENCE LES GRENADINES BATIMENT E
20000 AJACCIO
813 140 548 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 28 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire :
- a décidé de transférer le siège social de la Rue de l'Archipel, Résidence les Grenadines bâtiment E, 20000 AJACCIO, au 16 Rue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 AJACCIO, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- a nommé Madame Eve CASALONGA, demeurant à Ajaccio (20000), au 16 Rue Colonel Colonna d'Ornano, et Madame Amandine BICCHIERAY, demeurant à Ajaccio (20090), Résidence les Corallines bâtiment C, Avenue Noël Franchini, en qualité de gérantes pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Charles BICCHIERAY, décédé le 4 mars 2021.
L'article "Titre IV - Chapitre 1 - Article premier" des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Charles BICCHIERAY sans qu'il soit procédé à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 25/05/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **L'OCHJU (SARL) -** LE PORT - SANTA SEVERA - 20228 LURI
ACTIVITÉ : SNACK VENTE SUR PLACE ET À EMPORTER, PETITE RESTAURATION, LICENCE 3
RCS BASTIA B 821 122 843 - 2016 B 436

PAR JUGEMENT EN DATE DU 25/05/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **AMAADACHOU MIMOUN -** IMM. PANCRAZI BÂT E 4ÈME ETAGE - 20250 CORTE
ACTIVITÉ : RÉPARATION D'AUTRES BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES
RM NO 750 442 261, 132 18 2B

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Pierre-François LUCCHINI, demeurant Route de Bocca dell'Oro, lieudit Pinarollo, RN 198, 20137 PORTO-VECCHIO,
A la Société AK 2B, Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est sis au lieudit Bancarello, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 522 220 581, suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 10 juin 2020,
Du fonds de commerce de vente de fruits, légumes, produits corses, boissons non alcoolisées, situé à PORTO-VECCHIO (20137), lieudit Pinarollo, Route de Bocca dell'Oro, RN 198,
A pris fin le 31 octobre 2020 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis
signé AK 2B, le locataire-gérant.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 25 mai 2021,
Monsieur Pierre-François LUCCHINI, demeurant Route de Bocca dell'Oro, lieudit Pinarollo, RN 198, 20137 PORTO-VECCHIO, a confié à :
La Société AK 2B, Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est sis au lieudit Bancarello, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 522 220 581,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente de fruits, légumes, produits corses, boissons non alcoolisées situé Route de Bocca dell'Oro, lieudit Pinarollo, 20137 PORTO-VECCHIO,
Pour une durée commençant à courir à compter du 25 mai 2021 pour se terminer le 31 octobre 2021.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis
signé AK 2B, le locataire-gérant.

edf
AGIR PLUS
DE CONSOMMATION
DE CONFORT
C'EST FACILE...
ISOLEZ VOS COMBLES !
Faites votre simulation de Prime économies d'énergie et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/
L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.
Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.